

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 mai 2020 par conférence web.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Johanne Anderson et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Madame Judith Prud'homme conseillère

2020-05-216 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-05-217 ADOPTION. RÈGLEMENT 2020-986-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES MESURES D'HYGIÈNE EN TEMPS DE CRISE.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 5 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2020-986-02, lequel modifie le règlement concernant les mesures d'hygiène en temps de crise.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 17 h 05.

La deuxième période de questions a eu lieu à 17 h 05.

2020-05-218 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE clore la séance à 17 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité